

Compte rendu du Conseil Municipal de Jujurieux Du mercredi 14 novembre 2018 à 20h

L'an deux mille dix-huit, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est assemblé en session ordinaire, après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Anne BOLLACHE, Maire.

Présents : Anne BOLLACHE, Sébastien BOYER, Yves LOUVENAZ, Hélène FOILLARD, Jérôme BEGON, Jean-Louis RUDE, Patrick RENAUD, Jean GONNAND, Brigitte CHARPIGNY, Jacques GROSGURIN, Catherine DUBREUIL, Frédéric MONGHAL, Isabelle GEOFFRAY, Claire MONGHEAL, Philippe TREFF, Laure MARTIN et Nicolas ASTIER

Absentes représentées :

- Odile ARBILLAT représentée par Patrick RENAUD
- Anne-Marie BELLATON représentée par Anne BOLLACHE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Date de la convocation : 10 novembre 2018

Monsieur Frédéric MONGHAL ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

2. PRESENTATION DU PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL

Il est rappelé que la commune a signé une charte « objectif zéro pesticide » afin de permettre une suppression totale des produits phytopharmaceutiques dans les années à venir. Pour parvenir à cet objectif, un plan de désherbage communal et de gestion différenciée a été élaboré en lien avec le service technique communal. Une présentation de cette démarche est faite par madame CLIMENT intervenante pour le SR3A. Ce document est mis à la disposition des habitants en mairie.

Des actions, notamment en termes de communication envers les riverains, devront être mises en place progressivement afin de permettre de répondre aux objectifs de ce plan qui sont les suivants :

- Limiter les pollutions
- Améliorer la qualité des eaux
- Favoriser une gestion durable des espaces verts
- Intégrer les évolutions de la réglementation (*loi de transition énergétique pour la croissance verte*)
- Sensibiliser les applicateurs professionnels
- Faire évoluer les mentalités
- Faire évoluer la gamme variétale de végétaux

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2018

- *Après avoir apporté des compléments d'informations à monsieur Philippe TREFF, le compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

4. VENTE DE BOIS

Après avis auprès de l'ONF, il est précisé que plusieurs coupes de bois dans le hameau de Chenavel doivent être réalisées. Le prix de vente et les acquéreurs proposés sont :

- pour la parcelle A1985 (200 €) : monsieur Julien Grosгурin
- pour la parcelle A983 (120 €) : monsieur Gérard Petitjean.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre les coupes de bois tel qu'indiquées ci-dessus.*

5. DUREE DES AMORTISSEMENTS - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Sébastien BOYER précise qu'il convient d'établir la durée des amortissements applicables aux biens acquis ou aux constructions réalisées du budget « eau et assainissement ». Les durées sont proposées par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante. Il est rappelé que le budget principal n'est pas concerné par les amortissements (< 3 500 habitants) sauf pour les subventions d'équipements.

Le tableau ci-dessous est présenté en séance :

Biens ou catégories de biens amortis	Durée
Frais étude	5
Concessions et droit assimilés (logiciels)	5
Autres immobilisations incorporelles	5
Agencements et aménagements de terrains	20
Constructions	40
Autres constructions	20
Matériel spécifique exploitation	10
Autres (réservoirs, château eau, station pompage, STEP)	40
Réseaux adduction eau	40
Réseaux adduction assainissement	60
Autres installations matériel et outillages techniques	5
Agencements et aménagements divers	15
Matériel de transport	7
Matériel de bureau et matériel informatique	5
Mobilier	10
Autres immobilisations corporelles	10
Biens de faibles valeur (seuil unitaire à 500 €)	1

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement des biens renouvelables pour le budget « eau et assainissement » tel qu'indiqué ci-dessus.*

6. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Madame le Maire informe que la trésorerie n'a pu procéder au recouvrement de certaines sommes dues à la commune (96,03 € pour le budget principal et de 1 590,81 € pour le budget « eau et assainissement ») et demande que ces sommes soient admises en non-valeur sur les budgets respectifs.

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables énoncés ci-dessus.*

7. RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Madame le Maire précise que le Conseil Municipal est appelé à statuer sur les dispositions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'année 2018.

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT.*

8. INFORMATIONS DIVERSES

- Les cahiers de recommandations architecturales et paysagères de BUCOPA sont mis à disposition en mairie.
- Un courrier reçu de la Direction Générale des Finances Publiques présente la nouvelle organisation des services de la trésorerie de Poncin-Pont d'Ain qui sera spécialisée dans la gestion du secteur public local. A compter du 1^{er} janvier 2019, l'activité de recouvrement de l'impôt sera transférée aux services des impôts des particuliers de Bourg-en-Bresse et d'Oyonnax.
- Le montant de la dotation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle pour l'année 2018 est de 9 484 €.
- Monsieur Frédéric MONGHAL précise qu'il a participé à une réunion sur la transition énergétique organisée par ALEC 01 et Enedis. Monsieur Philippe TREFF demande si la commune a pris une position concernant l'installation des compteurs Linky qui devrait débuter en février 2019. Madame le Maire propose d'organiser une rencontre avec la référente d'Enedis lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Madame le Maire informe que l'agent en charge de la comptabilité et de l'agence postale communale sera mutée dans une autre collectivité en début d'année. Une nouvelle organisation des services administratifs est en cours de réflexion. Le bureau de tabac serait favorable pour l'ouverture d'un relais-poste dans son commerce. Cette proposition a été transmise à la Poste.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Philippe TREFF demande si la protection du mur stabilisé du terrain de boules sera remise. Monsieur Yves LOUVENAZ précise que l'association ne le souhaite pas. Il serait opportun de le préciser dans l'état des lieux.
- Monsieur Nicolas ASTIER souligne que les platanes au lotissement du Clos du Grand Pré auraient besoin d'être élagués.
- Monsieur Philippe TREFF s'interroge sur la composition et l'organisation de la commission de contrôle mise en place lors du dernier Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.